



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2203 156

Le 8 avril 2022

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des statistiques routières*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 9 mars 2022 et visant à obtenir les données des accidents survenus durant les dix dernières années sur la route 117 de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, entre le kilomètre 89 et 95.

Nous vous transmettons ci-dessous un tableau faisant état des renseignements demandés.

Toutefois, nous ne pouvons pas vous fournir les renseignements demandés quant aux années antérieures à 2016, car nous ne les détenons pas. En effet, le délai de conservation des dossiers clos relatifs à des accidents de la route est de 5 ans (art. 1 de la *Loi sur l'accès*).

Nombre de collisions survenues à Ivry-sur-le-Lac, répertoriées entre le kilomètre 89 et 95 et ventilées par année

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Collisions	3	10	4	3	3	1	0

Source : Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec
Mise à jour : 2022-03-17

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Dans un complément à la demande initiale, vous souhaitez obtenir le nombre de constats d'infractions pour excès de vitesse qui ont été émis à l'intersection de la route 117 et du Chemin de la Gare durant cette même période, ainsi que la vitesse des automobilistes en infraction.

Cependant, nous ne pouvons vous fournir les informations demandées quant à l'intersection de la route 117 et du Chemin de la Gare. Nos systèmes informatiques ne permettent pas une ventilation aussi précise, puisque nous ne sommes pas en mesure de délimiter des tronçons routiers par noms de rues dans lesquels les constats ont été émis. Par conséquent, la Sûreté ne détient pas de documents sous la forme demandée (art. 1 de la *Loi sur l'accès*).

Par ailleurs, nous vous suggérons d'adresser votre demande au Ministère des Transports qui serait susceptible de vous fournir les renseignements manquants :

Monsieur Claude Peachy
Directeur de l'accès à l'information et de l'éthique
Ministère des Transports du Québec
700, boul. René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 646-0160, poste 23013
lai@transports.gouv.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zaki M. Grigahcine
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels